


# BPJEPS PÊCHE DE LOISIRS

Niveau 4 - Ministère chargé des sports et de la jeunesse  
Spécialité « Educateur Sportif », Mention « pêche de Loisirs »

**Code RNCP : 28573**

**Sous réserve de reconduction d'habilitation de la DRAJES**

<p><b>Public concerné</b></p>	<p>Apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sous statut apprenti (de 16 à 29 ans)</li> <li>⇒ En formation professionnelle</li> </ul>
<p><b>Conditions et délai d'accès</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Satisfaire à un <b>entretien</b> avant l'entrée en formation et <b>au test d'entrée préalable</b> (maîtrise d'une technique de pêche : pêche au coup, pêche à la mouche ou pêche au lancer).</li> <li>⇒ Pour les apprentis : Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.</li> <li>⇒ Inscription de janvier à juin pour la rentrée de septembre (<b>Fournir CV et lettre de motivation</b>)</li> <li>⇒ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (<a href="#">Nous consulter</a>)</li> </ul>
<p><b>Prérequis et aptitudes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Être âgé(e) de 18 ans au début de la formation. Pour un candidat mineur, il est obligatoire de fournir, soit une autorisation d'entrée en formation du représentant légal, soit un acte d'émancipation prévu par les articles 413-1 à 413-8 du Code Civil.</li> <li>⇒ Attestation de formation au secourisme : PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.</li> <li>⇒ Attestation de 50 mètres nage libre (départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur).</li> <li>⇒ Certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs.</li> <li>⇒ Si le/la candidat(e) est titulaire d'une autre mention BPJEPS, possibilité d'aménagement de parcours (<a href="#">Nous consulter</a>)</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Le titulaire du BPJEPS Pêche de loisirs encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet d'animation. Il encadre des activités de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation dans le domaine de la pêche de loisirs.</p> <p>Dans le cadre de son activité, il peut être amené à participer à l'élaboration de projets de développement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié et à participer à des actions de gestion et de protection des milieux aquatiques.</p>
<p><b>Durée de formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>1 427 heures de formation du 25/09/2023 au 26/07/2024</b></li> <li>⇒ <b>734 heures de formation à MFR</b></li> <li>⇒ <b>693 heures de stage en milieu professionnel</b></li> </ul>
<p><b>Contenus et compétences</b></p>	<p><b>UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :</b> Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Contribuer au fonctionnement d'une structure.</p> <p><b>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :</b> Concevoir, conduire, animer, évaluer un projet d'animation.</p> <p><b>UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de loisirs » :</b> Concevoir, conduire, animer, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.</p> <p><b>UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Pêche de loisirs » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la « Pêche de loisirs » :</b> Conduire une séance ou un cycle d'animation en utilisant les techniques de pêche. Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche. Garantir des conditions de pratique en sécurité.</p>

<b>Modules complémentaires</b>	<p><b><u>La MFR propose :</u></b></p> <p><b><u>2 modules complémentaires obligatoires à la formation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Anglais professionnel lié à l'activité pêche (initiation/perfectionnement).</li> <li>✓ Accompagnement à la création d'entreprise.</li> </ul> <p><b><u>3 modules optionnels à la formation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permis bateau (13,5 heures)</li> <li>✓ Formation Pêche électrique (16 heures)</li> <li>✓ Module 3 – Formation Garde Pêche Particulier (GPP) (6,5 heures)</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Le diplôme BP est obtenu par la capitalisation des 4 UC validées lors de 3 situations d'évaluations certificatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>UC 1 &amp; 2 :</b> Dossier structure de stage et Projet d'animation (écrit + oral).</li> <li>⇒ <b>UC 3 :</b> Dossier technique de mise en situation d'animation (écrit + pratique + oral).</li> <li>⇒ <b>UC 4 :</b> Perfectionnement de techniques MES + DT (pratique + oral).</li> </ul> <p><b>Les UC 3 et 4 sont évaluées en situation professionnelle</b>, par une commission, dans une ou des situations d'encadrement et d'animation.</p> <p>Possibilité de validation indépendante de chaque UC.</p>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>La pédagogie de l'alternance en MFR</b> s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p><b>Moyens pédagogiques :</b> Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique. Matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.</p>
<b>Poursuites envisageables</b>	<p>Ce BPJEPS débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre vers d'autres mentions BPJEPS (UC1 et UC2 déjà acquises).</p> <p>Des passerelles sont également possibles en DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).</p>
<b>Tarifs</b>	<p><b>Contrats en apprentissage : 11,30 €/h, soit 8 294.20€</b> pour parcours complet sans option de 734h. Formation prise en charge par l'OPCO de la branche professionnelle/Gratuité scolarité pour les apprentis.</p> <p><b>Formation professionnelle : 11,30 €/h, soit 8 294.20€</b> pour parcours complet sans option de 734h.</p> <p><b>Frais annexes obligatoires : 300€</b> pour hébergement sessions de professionnalisation à des techniques spécifiques 10 jours (Lacs du Morvan + séjour truite).</p> <p><b>Frais modules optionnels : 590€</b> pour permis bateau (en école de conduite + timbre fiscal) / <b>100€</b> pour formation pêche électrique (AFPCVL) / <b>75€</b> pour formation Garde Pêche Particulier (MFR)</p> <p><b>Demandeur d'emploi :</b> CPF et/ou aide individualisée.</p>
<b>Lieu</b>	<p><b>MFR de Chaingy - 27 route de Blois - 45380 Chaingy</b>  <b>Tél : 02.38.88.86.26 – Mail : <a href="mailto:mfr.chaingy@mfr.asso.fr">mfr.chaingy@mfr.asso.fr</a> - Site : <a href="http://mfr-chaingy.fr">mfr-chaingy.fr</a></b></p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (<a href="#">Nous consulter</a>)</p> 
<b>Responsables de l'action</b>	<p><b>Emilie GABION</b>, Directrice de la MFR de Chaingy  <b>Maxime LONGEAUX</b>, Coordonnateur de la formation</p>

